



DEMANDE DE SUBVENTION 2022

Demande à déposer à la mairie avant le 15 février 2022

Les caractéristiques de la subvention :

- La principale caractéristique de la subvention est d'être attribuée sans contrepartie.
- Du fait de l'absence de contrepartie, la subvention présente un caractère discrétionnaire pour la collectivité publique qui l'accorde, ce qui signifie qu'une association n'a aucun droit à l'attribution ou au renouvellement d'une subvention d'une année sur l'autre.
- L'attribution d'une subvention par une collectivité publique doit être justifiée par des considérations d'intérêt général pour le soutien d'un projet.
- Une subvention ne peut être consentie qu'à une association dotée de la personnalité morale, par conséquent régulièrement déclarée, conformément à ses statuts ; pour exemple, la tenue de l'assemblée générale ou encore la composition de son Conseil d'Administration...)
- La subvention est allouée pour un objet déterminé, un projet spécifique, ou est dédiée au financement global de l'activité associative. Elle peut aussi prendre d'autres formes, comme la mise à disposition de locaux, le prêt de matériel, des prestations intellectuelles, etc....

NB : Le dossier de demande de subvention que votre association présente prend en compte ces différents éléments et c'est la raison pour laquelle nous vous demandons de le renseigner avec la plus grande attention et de ne pas oublier de joindre les pièces nécessaires justifiant tant le bilan de l'année écoulée que le projet à venir proposé.

ÉTUDE DES DOSSIERS

L'étude des dossiers se fait au sein d'une commission sous la responsabilité du maire, sur la base de critères(1) préalablement définis qui questionnent l'intérêt général et son rôle sur le territoire. Il s'en suit un rapport présenté en conseil municipal et voté par les élus.

S'il s'agit d'un renouvellement de la demande, il vous appartient de présenter les éléments de bilan expliquant l'utilisation de la subvention allouée (nombre de manifestations organisées, actions spécifiques, factures acquittées, rapports de l'assemblée générale).

(1) Critères retenus : présentation du dossier (clarté et précision des informations) ; représentativité de l'association sur le territoire communal et représentativité au-delà du territoire ; contribution de l'association pour la collectivité ; santé budgétaire.

Pièces à joindre : si 1ère demande joindre les statuts, sinon rapports AG, RIB, facture acquittée, ...

1. IDENTIFICATION DE L'ASSOCIATION

NOM :

Siège social :

E-mail et numéro de téléphone :

2. RÉFÉRENCES ADMINISTRATIVES

N° SIREN (9 chiffres) 1 : N° NIC (5 chiffres) 2

Numéro de déclaration en Préfecture :

Date :

1 Le n° SIREN, composé de neuf chiffres, est le n° d'immatriculation de l'association attribué par l'INSEE, qui est adressé après la première déclaration à l'URSSAF.

2 Ce numéro est accompagné de cinq chiffres supplémentaires qui identifient les établissements de la personne morale par département

. Ce numéro est composé :

- de quatre chiffres constituant le Numéro de Classement Interne (N.I.C) ;

- et d'un chiffre de contrôle.

3 Ainsi, n° SIREN (9 chiffres) + n° NIC (4 chiffres) + chiffre de contrôle (1 chiffre) = n° SIRET.

3. MEMBRES DE VOTRE ASSOCIATION

Nombre d'Adhérents :

COMPOSITION du BUREAU

| Nom | Fonction | Adresse | Tel + Mail |
|-----|----------|---------|------------|
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |

BILAN FINANCIER (N-1)

| DÉPENSES | | RECETTES | |
|---|----------------|---|----------------|
| <i>DÉSIGNATION</i> | <i>MONTANT</i> | <i>DÉSIGNATION</i> | <i>MONTANT</i> |
| ACHAT FOURNITURES Marchandises, fournitures bureau, petit équipement, produits entretien... | | PRODUITS MANIFESTATIONS | |
| SERVICES EXTERIEURS Entretien matériel – local ... | | COTISATIONS (adhésions 2022) | |
| Loyer (local, garage...) | | SUBVENTION MAIRIE | |
| Assurances (RC, locaux, matériel...) | | SUBVENTION INTERCOMMUNALE | |
| AUTRES SERVICES EXTERIEURS Honoraires (comptable, commissaire aux comptes) | | SUBVENTION CONSEIL DÉPARTEMENTAL | |
| Communication (publicité, flyers, imprimé, annonces...) | | SUBVENTION CONSEIL RÉGIONAL | |
| Déplacement – Mission (frais de déplacement, de restaurant bénévoles ou salariés) | | SUBVENTION EUROPE | |
| Divers : (frais postaux, cotisations à une fédération, à une autre association...) | | SUBVENTION ÉTAT | |
| IMPOTS ET TAXES (si concerné) | | DONS, MÉCÉNAT | |
| CHARGES DU PERSONNEL (rémunération + charges – si concerné) | | | |
| AUTRES CHARGES (à préciser) | | AUTRES RECETTES (à préciser) | |
| • | | | |
| • | | | |
| TOTAL DÉPENSES | | TOTAL RECETTES | |
| CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES (1) | | | |
| (Valorisation du bénévolat – valorisation des dons en nature : loyer gratuit pas exemple....) | | | |
| Dons en nature | | Dons en nature | |
| Bénévolat | | Bénévolat | |
| | | | |

(1) Ces contributions volontaires, dont fait partie le bénévolat, viennent abonder les ressources propres de l'Association .../.... Par ailleurs, la valorisation du bénévolat permet de mieux gérer cette ressource et de prendre la mesure de son importance, voire de la mettre en avant dans une démarche de reconnaissance de l'investissement des personnes engagées, en interne, comme vis-à-vis de l'extérieur. (Notice d'accompagnement demande de subvention publique, page 11)

Exemple de valorisation de bénévolat : Nombre d'heures passées pour l'association X montant brut SMIC en vigueur

BUDGET PRÉVISIONNEL 2022 (précisez le montant de la subvention demandée)

| DÉPENSES | | RECETTES | |
|---|----------------|---|----------------|
| <i>DÉSIGNATION</i> | <i>MONTANT</i> | <i>DÉSIGNATION</i> | <i>MONTANT</i> |
| ACHAT FOURNITURES (Marchandises, fournitures bureau, petit équipement, produits entretien...) | | PRODUITS MANIFESTATIONS | |
| SERVICES EXTERIEURS (Entretien matériel – local ...) | | COTISATIONS (adhésions 2022) | |
| Loyer (local, garage...) | | SUBVENTION MAIRIE | |
| Assurances (RC, locaux, matériel...) | | SUBVENTION INTERCOMMUNALE | |
| AUTRES SERVICES EXTERIEURS Honoraires (comptable, commissaire aux comptes...) | | SUBVENTION CONSEIL DÉPARTEMENTAL | |
| Communication (publicité, flyers, imprimé, annonces...) | | SUBVENTION CONSEIL RÉGIONAL | |
| Déplacement – Mission (frais de déplacement, de restaurant bénévoles ou salariés) | | SUBVENTION EUROPE | |
| Divers : (frais postaux, cotisations à une fédération, à une autre association...) | | SUBVENTION ÉTAT | |
| IMPOTS ET TAXES (si concerné) | | DONS, MÉCÉNAT | |
| CHARGES DU PERSONNEL (rémunération + charges ; si concerné) | | | |
| AUTRES CHARGES (à préciser) | | AUTRES RECETTES (à préciser) | |
| • | | • | |
| • | | • | |
| TOTAL DÉPENSES | | TOTAL RECETTES | |
| CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES (1) | | | |
| (Valorisation du bénévolat – valorisation des dons en nature : loyer gratuit pas exemple....) | | | |
| Dons en nature | | Dons en nature | |
| Bénévolat | | Bénévolat | |
| | | | |

(1) Ces contributions volontaires, dont fait partie le bénévolat, viennent abonder les ressources propres de l'Association .../.... Par ailleurs, la valorisation du bénévolat permet de mieux gérer cette ressource et de prendre la mesure de son importance, voire de la mettre en avant dans une démarche de **reconnaissance de l'investissement des personnes engagées**, en interne, comme vis-à-vis de l'extérieur. (Notice d'accompagnement demande de subvention publique, page 11)

Exemple de valorisation de bénévolat : Nombre d'heures passées pour l'association X montant brut SMIC en vigueur

6. DEMANDE – ATTESTATION ET ENGAGEMENT

L'association sollicite une demande de subvention à hauteur de € pour l'exercice 2022.

Je soussigné(e),, agissant en qualité de atteste de l'exactitude des renseignements mentionnés.

Je reconnais avoir pris connaissance et accepté les termes du contrat républicain (décret n° 2021-194 du 31 12 2021).

Fait à

Le

SIGNATURE